

**Internet simplifié.** En 2009, la déclaration sur Internet fait vœu de simplicité. Adieu le certificat électronique, qui n'était jamais sur le bon ordinateur (sur celui du cabinet quand on voulait profiter de son dimanche pour faire la déclaration de la famille et sur celui de la maison quand on voulait profiter d'un calme entre deux consultations).

Désormais, les usagers pourront déclarer leurs revenus en ligne depuis n'importe quel ordinateur, grâce à un accès simplifié et sécurisé, en saisissant trois identifiants : le numéro de télédéclarant, le numéro fiscal et le montant du revenu fiscal de référence de l'an dernier. Vous trouverez les deux premiers numéros en bas à gauche de la page 1 de votre déclaration de revenus préremplie et le troisième sur la feuille récapitulative de votre déclaration de revenus 2007 reçue en septembre 2008. Le certificat électronique ne sera donc plus indispensable. Néanmoins, les contribuables nostalgiques du certificat n'ont pas été oubliés : ils conservent, comme les années passées, la possibilité de déclarer avec un certificat (soit l'ancien, valable trois ans, soit un nouveau) qui leur donne égale-

ment des années pour remplir leur feuille. Rappelons également que les télédéclarants n'ont aucune pièce justificative à envoyer, qu'ils peuvent connaître immédiatement le montant de l'impôt et corriger à tout moment leur déclaration. À noter : pour toute question d'ordre technique relative à la déclaration par Internet, une assistance est accessible par courriel et par téléphone.

**Les délais.** Comme par le passé, les usagers qui choisissent la déclaration par Internet de la 2042 disposent de délais supplémentaires pour soumettre leur déclaration.

Côté calendrier, la date limite de dépôt de la déclaration papier est fixée au vendredi 29 mai à minuit. Tous les contribuables qui choisissent de déclarer leurs revenus sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) bénéficieront encore cette année d'un délai supplémentaire, en fonction de leur lieu de résidence (zones retenues pour les vacances scolaires) :

- le jeudi 11 juin à minuit pour la zone A;
- le jeudi 18 juin à minuit pour la zone C et les départements d'outre-mer (DOM);
- le jeudi 25 juin à minuit pour la zone B et la Corse.

## L'UN POUR VOUS

### Le guide de toutes les formalités

Selon un sondage de la SOFRRES, un tiers des Français reconnaît ne pas être suffisamment informé des démarches à faire pour accomplir une formalité administrative, dans leur mairie ou auprès d'un service public de l'État. « Le guide de toutes les formalités : vos droits et avantages 2009 » (éditions Prat, 934 pages,

29,90 euros) recense toutes les démarches permettant au citoyen d'obtenir les avantages auxquels il a droit. Une mine d'informations pratiques pour obtenir gain de cause auprès des administrations et régler les multiples tracasseries de la vie quotidienne : scolarité, Sécurité sociale, impôts, transports...

nual Or menna l'isorters), tout comme l'était l'homosexualité avant que l'OMS ne décide de sortir l'homosexualité de la liste des maladies mentales, le 17 mai 1990. La France sera ainsi « le premier pays au monde » à « supprimer la transidentité de la liste des maladies mentales », a commenté le comité

## Le projet « Fêtez clairs »

# Fête et santé : ce n'est pas incompatible

**Un partenariat entre Police, associations de prévention et établissements nocturnes, « Fêtez clairs », permet de conjuguer gaieté et santé.**

LE 11 AVRIL DERNIER, sept jeunes gens étaient hospitalisés à Montpellier suite à une consommation de GHB (gamma-hydroxybutyrate). Ce type d'accidents liés à la consommation de GHB ou de GBL (gamma-butyrolactone) s'est également produit lors de soirées parisiennes au cours des derniers mois. Une situation préoccupante, mais pas nouvelle, qui avait donné naissance en 2005 au projet Fêtez clairs. Un collectif pour le moins pluridisciplinaire, qui a le mérite de réunir services de police, préfecture de Paris, associations de prévention et culturelles, syndicats de boîtes de nuit et organisateurs de soirées. L'idée est d'intégrer la promotion de la santé

et la gestion des risques dans les pratiques festives. Les différents partenaires se sont rassemblés la semaine dernière au Rex, club mythique de la capitale, pour présenter leur campagne de prévention qu'ils diffusent à travers les différents établissements qui ont signé la charte Fêtez clairs.

« Il n'y a pas contradiction entre la



Le Dr Camille Cabral se dit fier de pouvoir dire, « Je ne suis plus folle »

réputation de « marginalisé ». « C'est la reconnaissance de la professionnalisation de nos établissements, trop souvent perçus uniquement comme générateurs de genres sonores et d'accidents de la route », se félicite Bruno Blancarte, président de la CSCAD (Chambre syndicale des cabarets artistiques et discothèques). On occultera généralement la plus-value sociale et le rôle que joue l'activité nocturne dans le mouvement créatif et culturel de Paris ». La charte, lancée fin 2007 engage ses signataires à « créer un environnement respectueux pour la santé » (accessibilité à l'eau froide et aux denrées alimentaires, ventilation, volume sonore), prévenir les conduites à risques et à gérer les comportements illicites (en instituant un dialogue avec la police). Aujourd'hui, cette approche « est déjà bien engagée, mais nous voulons la développer, voire la systématiser », ambitionne Jean-Marie Le Guen. Jean Benet, chef de projet toxicomane à la préfecture de Paris plaide quant à lui auprès des associations à « ne pas relâcher leur attention face aux nouveaux produits ».

> ANDRÉY BUSSIÈRE

[www.fetez-clairs.org](http://www.fetez-clairs.org)